



Communiqué de presse, 14 janvier 2023

## Projet de loi retraite

### **Partir à la retraite sans être abîmé par le travail**

Pour nous, professionnels de santé au travail, le problème est mal posé : actuellement un grand nombre de salariés en France ne parvient déjà pas à travailler jusqu'à l'âge de la retraite du fait de l'altération de leur santé souvent en lien avec des conditions de travail délétères.

Imposer l'allongement de la durée de cotisation et reculer l'âge de départ à la retraite ne feront qu'aggraver l'état de santé des travailleurs et les inégalités sociales.

Cette proposition de réforme ne tient pas compte de la réalité de l'état de santé des travailleurs. Il n'y a eu aucune concertation avec les professionnels qui assurent leur suivi de santé au travail.

S'il est tout à fait légitime aujourd'hui que les travailleurs ayant connu des conditions de travail pénibles ou les exposant à des risques pour leur santé puissent partir à la retraite de façon anticipée, les pouvoirs publics doivent s'engager de façon volontariste dans une politique d'amélioration des conditions de travail. C'est une condition indispensable pour un départ à la retraite en bonne santé. La pénibilité n'est pas une fatalité.

La visite médicale obligatoire à 61 ans pour décider qui part à taux plein est un détournement des missions de professionnels de santé au travail.

### **La sélection ne fait pas la prévention.**

*Le SNPST, pour toutes ces raisons, appelle à s'associer à la journée nationale d'action du 19 janvier.*

### **Contacts :**

Jean Michel Sterdyniak (Secrétaire Général du SNPST) : 06 82 66 06 96  
Isabelle Legras (secrétaire générale adjointe) : 06 83 17 90 25  
Véronique Bâcle (secrétaire générale adjointe) : 06 85 03 27 99  
Nathalie Guen conseillère syndicale : 06 66 99 96 39  
Siège du SNPST : 01 44 13 19 06